Gradé licence

Assistant de service social

MAJ : 10/12/2024

Diplôme d'Etat

L'assistant de service social doit savoir adapter ses réflexions et ses pratiques aux enjeux des nouvelles problématiques sociales, notamment la lutte contre les exclusions et l'accès aux droits pour les plus démunis.
Il s'agit d'une profession règlementée car nul ne peut l'exercer s'il n'est pas titulaire de ce diplôme.
De plus, le métier se réfère à un Code de déontologie propre.

Objectifs

Agir avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour :

√ améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel

√ développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société

√ mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés

Les compétences acquises à l'issue de la formation se répartissent sur **4 Domaines de Compétences :**
DC1 - Intervention professionnelle en travail social
DC2 - Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social
DC3 - Communication professionnelle en travail social
DC4 - Dynamique interinstitutionnelle, partenariats et réseaux

Poursuite de parcours et débouchés

L'ASS peut exercer dans :
- les trois fonctions publiques (territoriale, d'Etat, hospitalière) ; les organismes de protection sociale ;
- les établissements de santé publics et privés ; les établissements médico-sociaux ;
- les entreprises publiques ou privées ; les associations ; le secteur libéral ; Politique de la ville.

Les études peuvent être complétées par un diplôme de l'encadrement du travail social en formation professionnelle continue, le Certificat Référent de parcours santé-social

Programme

Formation professionnelle, en alternance, dont la durée est de 3 ans, répartie en 24 Unités d'Enseignement sur 6 semestres.

Cette formation articule :
√ 13 mois de stage (1820 h) répartis sur les 3 années de formation (les stages de service social sont effectués dans des sites qualifiants situés sur les quatre départements suivants : Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Yonne et Nièvre ainsi que dans les départements limitrophes).

√ 1740 h de formation théorique et pratique à l'IRTESS, réparties en 4 domaines de formation :

DF1 - Intervention professionnelle en travail social
DF2 - Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social
DF3 - Communication professionnelle en travail social
DF4 - Dynamique interinstitutionnelle, partenariats et réseaux.

Formation

La filière ASS de l'IRTESS est habilitée pour recevoir 56 étudiants par année de formation, cette formation est subventionnée par le Conseil Régional de Bourgogne.

Diplôme accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE). La validation par blocs de compétences n'est pas accessible à ce jour.

Méthodes mobilisées

Cours, travaux dirigés, séminaires, conférences, journées d'études, ateliers de recherche, mise en situation de travail, analyse de la pratique professionnelle, accompagnement individualisé et collectif, FOAD partielle.

Niveau Licence

Assistant de service social

MAJ : 10/12/2024

Diplôme

Le diplôme d'Etat d'assistant de service social atteste des compétences professionnelles pour exercer les fonctions et les activités définies à l'annexe I « Référentiel professionnel » de l'arrêté du 22 août 2018. Il est classé au niveau 6 de la nomenclature des niveaux de formation.

Le dispositif d'évaluation formative
Chaque unité d'enseignement fait l'objet d'une évaluation au cours du semestre. Le type d'évaluation est diversifié et adapté à la nature et à la montée en charge progressive des compétences à acquérir.

La certification
Le référentiel de certification est disponible à l'annexe V du décret du diplôme d'Etat et décrit les modalités d'évaluation et de certification.

Admission

Modalités d'admission
Inscription sur Parcoursup pour les lycéens, étudiants, futurs apprentis et demandeurs d'emploi ou sur le site web IRTESS pour les personnes en situation d'emploi, financement employeur ou tiers (Transitions Pro, ANFH, etc.)

Processus d'admission
Débute en janvier de l'année N pour une rentrée en septembre de l'année N

Modalités de dispenses et /ou d'allègement, d'équivalence
Voir www.irtess.fr

Prérequis
Arrêté du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant au diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS) :

√ Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute
√ Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi
√ Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde
√ Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation
√ Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs
√ Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe
√ Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite

DIPLÔME CONFÉRANT GRADE DE LICENCE CONTRÔLÉ PAR L'ÉTAT

Public

1° Etre titulaire du baccalauréat ;
2° Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4 ;
3° Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Durée

3 ans
1740 h (formation théorique)
1820 h (formation pratique)

Tarif

Formation initiale
Frais d'inscription au processus d'admission : 110 €
Frais d'inscription et de scolarité pour l'année 2025/2026 répartis de la façon suivante (à titre indicatif) :
182 € de frais d'inscription,
375 € de frais de scolarité.
(Tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre 2025)

Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) : 103 € (tarif 2024)

Formation continue : convention de formation entre l'IRTESS et l'employeur.

FI par apprentissage : prendre contact avec le CFA sanitaire et social
contact@cfasanitaireetsocial.fr - Tel. 03 80 69 24 07

Les frais d'inscription au processus d'admission restent dus quelle qu'en soit l'issue. Avant et après l'entrée en formation, les frais d'inscription restent acquis à l'IRTESS.

Accessibilité handicap

L'IRTESS s'assure de la mise en place des aménagements notifiés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes (CDAPH) suite à la demande de la personne.
Référent handicap : Anne PONCHON
aponchon@irtess.fr - Tél. 03 80 72 64 39

Inscription
Laïla KELATI
lkelati@irtess.fr - Tél. 03 80 72 64 90

Informations formation
Catherine BOCHET - Responsable de filière
cbochet@irtess.fr - Tél : 03 80 72 64 89

Informations secrétariat
Marie CACHEUX - Secrétaire de formation
mcacheux@irtess.fr - Tél 03 80 72 64 99